

ABONNEMENTS... 4 fr. 50... 11 fr.

REDICTION ET ADMINISTRATION: ROUBAIX, 15, Rue Saint-Jean, 148, ROUBAIX

ANNONCES... Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal... ROUBAIX, 148, rue Saint-Jean, 148, ROUBAIX

OBSTRUCTION

Il y a dans l'œuvre de Lamennais une page superbe. C'est celle où il évoque la marche de l'humanité brisant un à un tous les obstacles qui se dressent devant elle.

C'est le symbole de l'universelle solidarité humaine: ce serait celui de l'obstruction parlementaire, si c'était l'obstacle qui se multipliait au fur et à mesure que des hommes nouveaux arrivent par la route.

Un bien ennuyeux symbole, par exemple, car s'il y a au monde une chose agaçante, c'est bien cette obstruction trop souvent pratiquée dans les assemblées par des hommes qui semblent avoir oublié le prix des heures. Les Anglais disent que le temps est de l'argent. Il en est sur tout quand nous l'employons à discuter les finances du pays et à rechercher l'équilibre du budget.

Or, voyez comme on est peu raisonnable: c'est tellement ce temps-là qu'on nous fait perdre en organisant l'obstruction au Palais-Bourbon.

Certes, je comprends que les mandataires des bouilliers de cru à la Chambre les défendent avec la dernière énergie. Ils savent ce qu'ils font quand ils leur promettent dans leur programme et dans leurs affiches de ne point les laisser sacrifier. S'ils ne protestent pas au nom de leurs mandats, aujourd'hui qu'ils sont plus menacés que jamais, leurs adversaires ne seraient pas les derniers à trouver leur conduite déloyale.

Ce qu'il y a de plus ennuyeux dans cette façon de livrer la bataille parlementaire, c'est qu'elle menace de nous acculer à de nouveaux douzièmes provisoires. C'est un passage qui ressemble assez à un coupe-gorge et où le contribuable est toujours un peu plus dépouillé qu'il ne devrait l'être régulièrement. Le mieux serait de l'éviter en faisant quelques sacrifices réciproques; mais allez donc les proposer à des gens qui finissent par voir rouge dans le feu du combat!

On aura beau tourner et retourner la question: le déficit est là, le budget bâille et il faut l'empêcher de bâiller. Si on ne le bouche pas avec la loi sur les bouilliers de cru, on sera obligé de le boucher avec un emprunt ou avec de nouveaux impôts. Il y a là un cercle vicieux, tellement vicieux que s'il était de ceux où l'on joue, toutes les cartes y auraient l'air d'avoir été biséculées. Tout emprunt aboutit pour le contribuable à de nouvelles obligations: tout nouvel impôt le fait criser comme on l'écorchaît, et l'expression n'a rien d'exagéré, puisqu'on l'écorche effectivement. Dans ces conditions, que gagnera le bouillier de cru à distiller un peu plus d'alcool, si le percepteur, en fin de compte, le fait payer un peu plus?

Et alors? Dame! alors nous n'aurons plus qu'à reprendre ensemble notre marche vers les réformes, pour la confusion des ennemis du progrès et de la République.

Clovis HUGUES, Député de la Seine.

Une brochure de Millerand

Demain, dimanche, sera mis en vente par la Librairie Socialiste (ancienne librairie Belais, 17, rue Cujas, à Paris) un recueil des plus importants discours prononcés par Millerand depuis 1893.

Notre ami a écrit spécialement pour cet ouvrage une préface fort intéressante sur l'état du Socialisme réformiste en France. Nous publierons demain, sinon en totalité, tout au moins, la première partie de cette préface.

LE CARNAVAL CENSURÉ

Une petite note, ces jours derniers, avait fait le tour des journaux parisiens. Elle portait à la connaissance du public que les étudiants avaient soumis au préfet de police un programme du cortège carnavalesque auquel ce haut fonctionnaire avait donné sa complète approbation.

Quelle importance cela a-t-il? me demandez-vous. Permettez. C'est à ces menus détails de la vie quotidienne que se connaît le degré de liberté d'un pays. La Révolution, qui fut audacieusement organisée, a été déjouée par les pouvoirs publics.

On sait que la Miners Fédération de Picardie, comprend les deux-tiers des mineurs du Royaume-Uni, avec la Fédération écossaise et celle du Pays de Galles, soit 470.000 mineurs sur 500.000 mineurs environ, dans le Royaume-Uni.

Seuls les ouvriers mineurs du Durham et du Northumberland, qui constituent avec la Miners' National Union, sont restés en dehors de l'action de Picardie. Et la cause est dans les conditions spéciales du travail de ces mineurs, comme aussi aux avantages que leur consentent leurs Compagnies. Ainsi, à l'heure actuelle, au moment où les exploitants du Pays de Galles exigent des abaissments des salaires et des avantages faits aux ouvriers, au contraire, depuis le 9 février, les salaires des mineurs du Northumberland et du Durham sont majorés de 1 1/4 %.

On sait que la Miners' Fédération de Picardie, comprend les deux-tiers des mineurs du Royaume-Uni, avec la Fédération écossaise et celle du Pays de Galles, soit 470.000 mineurs sur 500.000 mineurs environ, dans le Royaume-Uni. Seuls les ouvriers mineurs du Durham et du Northumberland, qui constituent avec la Miners' National Union, sont restés en dehors de l'action de Picardie.

Menaces de Grève

Suivant une dépêche de Londres, une grève imminente est annoncée dans le Pays de Galles, à la suite d'un différend sur les salaires réglés provisoirement. Il y a un an, et que les Compagnies doivent maintenant d'un commun accord les projets d'entente que ceux-ci avaient résolu de leur soumettre.

M. Francis Laur qui a noté ces réunions loue grandement la raison, la précision et le bon sens apportés dans cette discussion. Il est reconforté de prendre, écrit-il dans l'« Echo des Mines » — des exemples de notre pays hélas! — des exemples de la manière dont on peut discuter des intérêts, entre ouvriers et patrons. Que M. F. Laur me permette de lui donner l'assurance, que si nos camarades anglais ont en matière de

duction économique, un incontestable avantage sur les autres continents, nous faisons tous nos efforts pour suivre dans la voie qu'ils ont tracée; et nous ne désespérons pas de regagner le temps perdu.

1° Salaire de base. — Les exploitants offrent aux mineurs, comme salaire de base — le salaire de décembre 1929, majoré de 16,5 %; salaire normal dans leur système, comme correspondant à un prix moyen de vente de 11 shellings (43 fr. 75).

2° Réduction des salaires. — Les exploitants demandent en même temps, une réduction sur les salaires, équivalente à 10 % de la prime actuelle qui est de 48 3/4. Cette réduction prendrait date le 1er mars prochain. Les ouvriers demandent le maintien de la prime de 48 3/4 et refusent de prendre en considération aucune proposition de réduction.

3° Fourniture de charbon aux ouvriers. — Les exploitants estiment que les ouvriers ne peuvent payer leurs dépenses de chauffage à un prix plus en rapport avec les prix pratiqués sur le marché. Ils demandent que les ouvriers supportent en plus du prix qui leur est actuellement consenti, une majoration correspondant à la majoration de salaire dont ils bénéficient, par la prime qui s'ajoute au salaire de base de 1879.

4° Paiement des méurs. — Les exploitants offrent de payer aux ouvriers, les méurs annuels, en compte à part, au taux de 1/10 de penny, un conditionnement par tonne. Les exploitants proposent également, pour méments, pour servir de prime, un montant de 100 millions de francs, en l'absence de tout résultat évident.

Les ouvriers demandent que rien, sur ce point, ne soit changé, au régime actuel. Actuellement le prix payé pour l'abattage comprend le gros et le menu en même temps.

On sait que la Miners' Fédération de Picardie, comprend les deux-tiers des mineurs du Royaume-Uni, avec la Fédération écossaise et celle du Pays de Galles, soit 470.000 mineurs sur 500.000 mineurs environ, dans le Royaume-Uni. Seuls les ouvriers mineurs du Durham et du Northumberland, qui constituent avec la Miners' National Union, sont restés en dehors de l'action de Picardie.

5° Réclamations. Les exploitants anglais répondent, comme nos exploitants français, que les conditions d'exploitation et de vente de charbon n'appartiennent pas insoultée à nos camarades anglais.

Dans ce conflit, M. F. Laur pronostique la victoire des mineurs. « Les ouvriers vaincraient », dit-il, par la simple raison, le bon sens, le sang-froid et la persévérance. Il n'y a que mes braves amis, ouvriers mineurs d'Angleterre, à ne pas être convaincus.

Attendants, des négociations sont activement menées, et dit-on sur le point d'aboutir, dans le Pays de Galles pour la formation d'un trust charbonnier. Les Compagnies discutent avec ses promoteurs, des conditions de vente. Le capital engagé serait de 25 millions de francs; le siège social serait fixé à Swansea, le port charbonnier le plus important du Pays de Galles.

Les mineurs n'ignorent pas combien la demande d'Amérique est importante depuis que le gouvernement américain a suspendu le droit d'entrée sur les charbons. Ils savent d'autre part que le gouvernement anglais va frapper son charbon de 3 fr. 75 la tonne, à l'exportation, au lieu de 1 fr. 25, taxe d'aujourd'hui. C'est en considération de ces faits économiques que les Compagnies charbonnières du Pays de Galles ont voulu imposer leurs conditions à leurs ouvriers.

C'est pour des milliers de travailleurs, l'abolition du droit de grève.

A la rigueur, dans la conception bourgeoise de l'Etat et des services publics, on est pu comprendre que des conservateurs pressent des mesures pour empêcher ce qu'ils appellent des coalitions de fonctionnaires.

1° Salaires de base. — Les exploitants offrent aux mineurs, comme salaire de base — le salaire de décembre 1929, majoré de 16,5 %; salaire normal dans leur système, comme correspondant à un prix moyen de vente de 11 shellings (43 fr. 75).

2° Réduction des salaires. — Les exploitants demandent en même temps, une réduction sur les salaires, équivalente à 10 % de la prime actuelle qui est de 48 3/4. Cette réduction prendrait date le 1er mars prochain. Les ouvriers demandent le maintien de la prime de 48 3/4 et refusent de prendre en considération aucune proposition de réduction.

3° Fourniture de charbon aux ouvriers. — Les exploitants estiment que les ouvriers ne peuvent payer leurs dépenses de chauffage à un prix plus en rapport avec les prix pratiqués sur le marché. Ils demandent que les ouvriers supportent en plus du prix qui leur est actuellement consenti, une majoration correspondant à la majoration de salaire dont ils bénéficient, par la prime qui s'ajoute au salaire de base de 1879.

4° Paiement des méurs. — Les exploitants offrent de payer aux ouvriers, les méurs annuels, en compte à part, au taux de 1/10 de penny, un conditionnement par tonne. Les exploitants proposent également, pour méments, pour servir de prime, un montant de 100 millions de francs, en l'absence de tout résultat évident.

5° Réclamations. Les exploitants anglais répondent, comme nos exploitants français, que les conditions d'exploitation et de vente de charbon n'appartiennent pas insoultée à nos camarades anglais.

Dans ce conflit, M. F. Laur pronostique la victoire des mineurs. « Les ouvriers vaincraient », dit-il, par la simple raison, le bon sens, le sang-froid et la persévérance. Il n'y a que mes braves amis, ouvriers mineurs d'Angleterre, à ne pas être convaincus.

Attendants, des négociations sont activement menées, et dit-on sur le point d'aboutir, dans le Pays de Galles pour la formation d'un trust charbonnier. Les Compagnies discutent avec ses promoteurs, des conditions de vente. Le capital engagé serait de 25 millions de francs; le siège social serait fixé à Swansea, le port charbonnier le plus important du Pays de Galles.

Les mineurs n'ignorent pas combien la demande d'Amérique est importante depuis que le gouvernement américain a suspendu le droit d'entrée sur les charbons. Ils savent d'autre part que le gouvernement anglais va frapper son charbon de 3 fr. 75 la tonne, à l'exportation, au lieu de 1 fr. 25, taxe d'aujourd'hui. C'est en considération de ces faits économiques que les Compagnies charbonnières du Pays de Galles ont voulu imposer leurs conditions à leurs ouvriers.

C'est pour des milliers de travailleurs, l'abolition du droit de grève.

— Je n'en fais pas une question d'amour-propre; je déclare seulement que celui qui m'obligerait à boire plus que je ne veux serait bien malin.

— Tu ne voudrais pas rester sur une seule jambe, lui dit-on, au moment où il manifestait l'intention de se retirer.

— Jean consent à boire un second verre, mais il eut le courage, en songeant que Geneviève l'attendait, de ne pas se laisser tenter plus longtemps. Par malheur pour lui, le poison opératif son œuvre; il lui sembla le lendemain, en s'arrachant aux sollicitations de ses amis, que quelque chose lui manquait; huit jours après, il se défendit si mollement qu'on n'eut pas de peine à avoir raison de ses hésitations; au bout d'une année, le pli était si bien pris, que le père Rimbaud, malgré l'ascendant qu'il avait toujours exercé sur son gendre, reconnut l'impossibilité de le ramener à la sobriété.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

NOS DÉTACHÉS

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 février. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LES EVENEMENTS DE MACEDOINE

Le ministre des affaires étrangères a donné lecture du télégramme par lequel notre ambassadeur à Constantinople rend compte que la Porte a accepté sans aucune modification le programme des réformes que la Macédoine a présenté par les ambassadeurs d'Autriche et de Russie et appuyé par les représentants des grandes puissances.

LES AFFAIRES DE CHINE

Le ministre des affaires étrangères a répondu à un rapport qu'il vient de recevoir de notre consul général à Shanghai et qui est relatif au départ des contingents internationaux.

LE QUILIBRE DU BUDGET

Enfin, le ministre des finances a entretenu le Conseil de la nécessité de créer de nouvelles ressources pour l'équilibre du budget.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 février. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. ETIENNE.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

On reprend la discussion de l'article 24 D de la loi des finances, portant sur le contrat de 1930-1935 l'Etat sur le monopole de la fabrication, de l'importation et de la vente de l'alcool. On sait qu'il y a une demande de disjonction de cet article.

M. ASTIER rappelle qu'un grand nombre de députés ont été présents, par le législateur, précédentes concernant le monopole de l'alcool; en déposant le leur, ses collègues, M. Chagnon, et lui ont été, dans des raisons d'ordre économique.

La question de l'alcool est aussi importante que la question du sucre. Le contrat actuel est un contrôle hygiénique sur les prescriptions dominantes des auteurs des projets. On prend les ressources qui manquent à notre budget? Les demandes de disjonction des articles de l'alcool? On ferait-on rentrer dans les caisses du Trésor l'impôt qui lui est dû?

Après tout, le médecin qu'elle avait vu n'était pas inflexible; il pouvait se tromper. Pour elle, du moment que Jean avait résisté deux fois à la tentation de boire, elle était capable, elle regardait les aiguilles de la pendule tourner, s'arrêtaient après dix de leur lenteur, et trouvant démesurément long le temps qui s'écoulait en dehors de la présence de son fiancé. Aussi avec quelle joie elle allait lui parler de tout ce qu'elle entendait son coup de sonnette! Lui, pas plutôt entré, la serait dans ses bras, l'embrassant sur les deux joues, et lui glissant tout bas à l'oreille ces mots si doux, quoique toujours les mêmes: « Je t'aime! » Geneviève alors, toute joyeuse et toute rouge encore des baisers qu'elle venait de recevoir, se dégageait de son étreinte et pénétrait avec lui dans la salle à manger, où le père Rimbaud les attendait.

— J'ai faim; est-ce que papa ne rentre pas? — Si, attends encore un peu, répondit la mère.

— J'ai faim; est-ce que papa ne rentre pas? — Si, attends encore un peu, répondit la mère.

— J'ai faim; est-ce que papa ne rentre pas? — Si, attends encore un peu, répondit la mère.

CHRONIQUE La Crise

Sa femme lui avait dit, le matin, au moment où il se rendait à son travail.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

— Si tu veux devenir mon gendre, lui avait-il dit, sois une année sans boire; je te promets alors de te donner Geneviève pour femme.

La consommation de l'alcool est d'un milliard